

#### PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale des Territoires et de la Mer Service Eau – Forêt – Risques Unité Natura 2000

# Compte-rendu et relevé de décision

Comité de pilotage du site FR9402006 « Station à choux insulaires de Barbaggio – Poggio d'Oletta »

Lieu: Sous-préfecture de Corte

Date: 28 janvier 2014

# Participants:

	Courriel	Présent	Diffusé
M. Valadier, sous Préfet de Corte		V	V
M. Planelles pour le SDIS de Haute Corse	gilles.planelles@sdis2b.fr	V	V
M. Vadela Saez pour la Communauté de Communes du Nebbiu (CC Nebbiu) et la commune d'Olmeta - Di - Tuda	mvs.ccnebbiu@gmail.com	v	v
M. Feral pour la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse	camille.feral@developpement-durable.gouv.fr		V
M. Recorbet pour la DREAL de Corse	bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr		V
M. Delage pour le Conservatoire Botanique National de Corse	delage@oec.fr	V	V
M. Sorba pour l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	sorba@oec.fr	V	V
M. Leccia pour l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	leccia@oec.fr	V	V
M. Faggio pour le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN)	gilles.faggio@espaces-naturels.fr	V	V
M. Guyon pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse (DDTM 2B)	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr	V	v
Mme Eyherabide pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse (DDTM 2B)	sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr	V	V

Le représentant du maire de Barbaggio	Par défaut, à envoyer par courrier		v
Le représentant du maire de Poggio d'Oletta	Par défaut, à envoyer par courrier		v
Le représentant de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse	fdc2b@wanadoo.fr		v
Le représentant de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	cda2b@haute-corse.chambagri.fr		v
Le représentant de l'agence du tourisme de la Corse	contact@ctc-atc.com		v
Le représentant de l'office du développement agricole et rural de la Corse	odarc@odarc.fr		v
Le représentant du délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage	patrick.martin@oncfs.gouv.fr		v
Le représentant du conseil général de la Haute- Corse	haute-corse@cg2b.fr		v
M. Piazza	mathieu@le-k.com	excusé	v
M. Vincenti	Par défaut, à envoyer par courrier		v

## Ordre du jour

- Rappel et actualités sur Natura 2000
- Élection du président du Comité de pilotage par le collège des élus des collectivités.
- ➤ Point sur les actions inscrites au Document d'Objectifs (DOCOB) et perspectives et actions prioritaires pour 2014
- Questions diverses.

# Rappel et actualités sur Natura 2000

Le réseau est issu de deux directives européennes avec pour objectif, à l'échelle européenne, d'assurer la biodiversité via le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Une obligation de résultats par le biais d'une évaluation tous les six ans (la dernière en 2013 : résultats à paraître courant 2014)

Les moyens sont à l'initiative des Etats membres. La France a choisi sa mise en œuvre via, d'une part un volet contractuel, et d'autre part par un volet réglementaire avec l'évaluation des incidences Natura 2000. La liste locale 2, énumérant les activités non soumises à autorisation/déclaration/approbation mais soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000, est actuellement en consultation par le public et sera donc mise en application très prochainement (2éme trimestre).

# Election du président du Comité de pilotage par le collège des élus et collectivités

La communauté de commune du Nebbiu souhaite se porter candidate pour assurer le rôle de structure porteuse. En l'absence d'élus, il ne peut être procédé au vote mais le comité de pilotage prend acte de cette candidature. Le vote est reporté au prochain Copil.

## Perspectives et actions prioritaires pour 2014

10 actions étaient identifiées dans le DOCOB (validé en 2005). Le Copil les passe en revue une à une pour faire le bilan.

#### • Mettre en place une structure d'animation :

Depuis la validation du DOCOB, aucune structure animatrice n'a été désignée. En effet, en 2005, le réseau Natura 2000 de Corse était alors en plein phase d'élaboration de DOCOB, reléguant l'animation au second plan.

Le pilotage du site est depuis cette année transférer à la DDTM 2B.

#### • <u>Installation d'un panneau de sensibilisation sur le site :</u>

Le CBNC précise que des panneaux similaires ont été installés sur d'autres sites où les choux insulaires sont présents. Il doit se renseigner sur ces travaux pour savoir si ils ont été effectués dans le cadre d'un marché multi-sites, et le cas échéant si celui-ci faisait partie du marché, ou par des marchés distincts.

#### • Edition d'une plaquette pédagogique :

Une plaquette d'information générale sur le chou insulaire existe. Elle est téléchargeable sur le site du CBNC.

L'opportunité d'une plaquette spécifique au site sur cette espèce devra être étudié.

#### • Etablissement d'une convention pour le suivi :

Une convention pluriannuelle entre le CBNC et la DREAL définie les modalités du suivi, notamment la fréquence (bisannuel à quinquennale), sur plusieurs taxons dont le choux insulaire.

Le CNBC précise que sur certains taxons, une révision des modalités temporelles et des protocoles serait à envisager. Ce point devra être travaillé avec la DREAL.

#### • Mise en œuvre du suivi scientifique annuel :

De nombreux encorbellement rendent difficile l'évaluation de la population en nombre de pied. Même dans les endroits surpâturés des choux sont présents au sol.

Sur ce site, un seul comptage réalisé depuis le DOCOB. Le CNBC précise que le suivi de ce est vraisemblablement quinquennal et que la difficulté d'accès oblige parfois à faire les comptages paroi par paroi.

Le CEN acquiesce et souligne qu'une localisation serait peut être plus intéressante qu'un comptage d'autant que la localisation GSP sur le terrain est possible.

Des voies d'escalade équipées sont situées à proximité du site voire dans le site. Il conviendrait de se renseigner sur cette activité pour s'assurer

#### • Renouvellement de la banque de semences :

Le CBNC fera un bilan sur ce qui est détenu à Porquerolles.

Un banque de semence est constituée en Corse depuis deux ans. La présence du chou insulaire doit y être vérifiée par le CBNC.

#### • Etude sur les impacts du pâturage (stage encadré par le CBN de Porquerolles) :

Le CBNC n'a pas connaissance de cette étude et se propose de se renseigner auprès de son homologue de Porquerolles.

Il mentionne que le site présente un peu de surpâturage, localisé, mais qui n'a pas semble-t-il d'impact significatif sur le chou insulaire et pelouses d'intérêt communautaire.

#### • Participation du CBNMP à la commission sur le risque incendie :

Depuis la validation du DOCOB, la création du CBNC a modifié le jeu d'acteur. Il est consulté pour la problématique incendie.

Du brûlage dirigé est effectué sur les axes définis et validés par le Plan Local de Prévention des Incendies (PLPI). Il est très réglementé et assuré par le SDIS et les sapeurs forestiers du CG2B.

Le SDIS confirme la prise en compte des espèces d'intérêt communautaires et des espèces à enjeux. Ses personnels font le maximum pour caler les dates d'intervention à celle demandées par le CBNC (printemps majoritairement). Les délais d'intervention étant déjà très contraints, il insiste sur la nécessité de ne pas ajouter de contraintes supplémentaires par rapport aux dates d'intervention.

Pour le débroussaillage, il envisage d'avoir recours à un prestataire recruté via un marché public.

La Zone d'Appui à la Lutte (ZAL) aux abords immédiats du site n'est pas opérationnelle en l'état, notamment à cause de la mise en place de blocs sur la piste d'accès. Le CEN explique que la création de la piste d'accès au sein du périmètre ZNIEFF augmente les menaces liées à la circulation d'engins motorisés.

Un travail d'information via des panneaux sur les restrictions de circulation des véhicules à moteurs est préconisé par les membres du Copil après débat.

De plus, M. Vadela Saez complète en mentionnant qu'une barrière normalisée pourrait être prévue dans un chantier global de problématique incendie, porté en maîtrise d'ouvrage par une collectivité.

#### • Contrôle de la circulation à proximité immédiate du site :

Bien que la piste d'accès à la ZAL soit fermée par des blocs et munie de panneaux d'information, des passages de quads, trials et autres engins motorisés sont constatés. De plus, comme mentionné au point précédent, cet état de fait pose problème pour l'accès des pompiers. Le sous préfet préconise un travail d'information supplémentaire via des panneaux et M. Vadela Saez réaffirme qu'une barrière pourrait améliorer la situation.

Les moyens de renforcer la protection passe par des arrêtés municipaux.

La circulations d'engins motorisés est un problème présent partout en Corse. Le milieu où l'impact est le plus néfaste se révèle être le milieu dunaire.

L'OEC évoque la possibilité de mise à disposition d'un endroit pour les pratiques liées à ces engins. Il préconise aussi la nécessité d'avoir un interlocuteur pertinent sur cette problématique afin trouver un équilibre permettant de préserver au mieux le patrimoine naturel et celui bâti, également impacté.

Un groupe de travail pourrait être monté à cette attention.

#### • Réhabilitation du secteur de l'ancienne carrière :

La carrière n'est plus exploitée depuis plusieurs dizaines d'années. Depuis le DOCOB, une partie des anciennes installations et des détritus ont été enlevés. Néanmoins, depuis deux à trois ans, des dépôts sauvages de matériaux et gravats s'effectueraient.

M. Vadela Saez précise qu'un plan régional d'évacuation des déchets sauvages et recensement des décharges est en cours d'élaboration. Il est porté par l'ADEME et l'OEC. Il ajoute qu'une réunion d'information sur les déchets aura lieu en mars et qu'un besoin de contrôle se fait sentir (pouvoir de police du maire).

#### Questions diverses et observations particulières

Historiquement, le site Natura 2000 envisagé se voulait coïncider avec le périmètre de la ZNIEFF. Lors de la consultation des communes, celles-ci n'étaient pas favorables. Néanmoins la station à choux de Barbaggio Poggio d'Oletta étant une des plus importantes de Corse, le site actuel, plus modeste a été proposé et validé.

Les contrats Natura 2000 ne sont pas ou peu utilisés en Corse car la maîtrise du foncier est nécessaire et surtout, car les mesures pouvant être financées par des fonds FEADER pour les contrats forestiers et ni-forestiers/ni-agricoles n'ont pas été reprises au niveau régional. Par conséquent, les quelques tentatives ont été financées sur des fonds FEDER, administrativement très lourds à mettre en œuvre. Au vu des montants demandés, le recours à ses fonds s'est avérés inapproprié. Ces contrats ont donc été délaissés.

Le sous préfet souhaiterais voir une animation se réaliser sur le site, en collaboration avec la CCN puisqu'elle désire s'investir. Il propose une manifestation de type randonnée Natura 2000 pour voir les espèces patrimoniales du site, et /ou une exposition ou conférence. La DDTM propose une journée du même type que celle sur la biodiversité.

Le CEN ajoute que le site est déjà fréquenté pour les orchidées et que, méconnu pour le chou, il y est bien visible et facile d'accès.

La CCN envisage également des actions et randonnées nature auprès des scolaires.

Au vu des nouvelles informations acquises pendant ce COPIL et aux renseignements à recueillir, le recours à un prestataire pour un travail d'enquête et de remise à jour semble pertinent. Le CBNC sera un partenaire privilégié dans le recueil des données relatives au chou.

#### Relevé de Décisions

Une année de réflexion est nécessaire pour rassembler toutes les études et informations, faire un état des lieux et déterminer les orientations pour la gestion. D'ici au prochain Copil : le CBNC fera une synthèse des éléments en sa possession par rapport aux fiches action, proposera un nouveau protocole de suivi, réalisera des inventaires généraux pour les nouvelles stations et fournira la localisation précise des orchidées. Cette dernière sera transmise au SDIS pour prise en compte et limiter les contraintes concomitantes.

Une réactualisation du DOCOB pour mieux correspondre en termes de protocole, de localisation et de propositions d'animation.

Parallèlement, un point sera effectué sur les problématiques : décharge, voies d'escalade, circulation des engins motorisés, ZAL et exposition itinérante (support présentant les espèces notamment).

L'organisation d'une journée d'animation sur site et/ou d'intervention à la CCN avec un support.

#### Prochaines échéances

Un comité de pilotage est à programmer fin 2014 ou début 2015.